

Dans le cadre de son programme partenarial, l'Apur réalise une actualisation et enrichissement de l'atlas des lieux culturels de la Métropole en lien étroit avec la Société du Grand Paris (SGP), la Métropole du Grand Paris (MGP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC)

Calendrier prévisionnel

FIN DE L'ANNÉE 2021 :
- cadrage de l'atlas
(contenu, méthode et calendrier).

PREMIER SEMESTRE 2022 :
- recueil et traitement des données,
analyse, rédaction de l'atlas.

JUILLET / AOÛT 2022 :
- relecture par les partenaires.

SEPTEMBRE 2022 :
- finalisation de l'atlas et de la dataviz,
préparation des données pour diffusion
en open data et préparation du plan
de communication et de diffusion.

DÉBUT OCTOBRE 2022 :
- publication et diffusion prévues
à l'occasion de la Nuit blanche 2022.

ATLAS DES LIEUX CULTURELS DU GRAND PARIS

ACTUALISATION ET ENRICHISSEMENT

NOTE DE CADRAGE

Un premier atlas réalisé en 2015

L'atlas des lieux culturels de 2015 a été réalisé par l'Apur avec la Société du Grand Paris et la DRAC d'Île-de-France, en lien avec le projet de Grand Paris Express et la construction de 200 km de lignes de métro automatique et de 68 gares. Il constituait un volet complémentaire de l'Observatoire des quartiers de gares.

Basée sur un inventaire des lieux culturels qui accueillent du public, la typologie distinguait **les bibliothèques médiathèques, les cinémas, les musées, les autres lieux d'exposition, les sites patrimoniaux, les lieux de spectacles, les lieux d'enseignement su-**

périeur liés à la culture, les lieux de pratiques amateurs, la fréquentation des principaux sites culturels et de loisirs. Une appréciation de leur rayonnement avait également été proposée pour mieux appréhender les effets de leviers possibles avec l'arrivée du GPE : un rayonnement local, à l'échelle du bassin de vie ou métropolitain, national ou international.

Ainsi qualifiés, les lieux culturels ont été cartographiés avec le projet de Grand Paris Express à 3 échelles différentes : la Métropole, les lignes du futur métro, les quartiers de gare.



Les Ateliers Médicis, Lieu de recherche, de création et de partage situé à Clichy-sous-Bois et Montfermeil

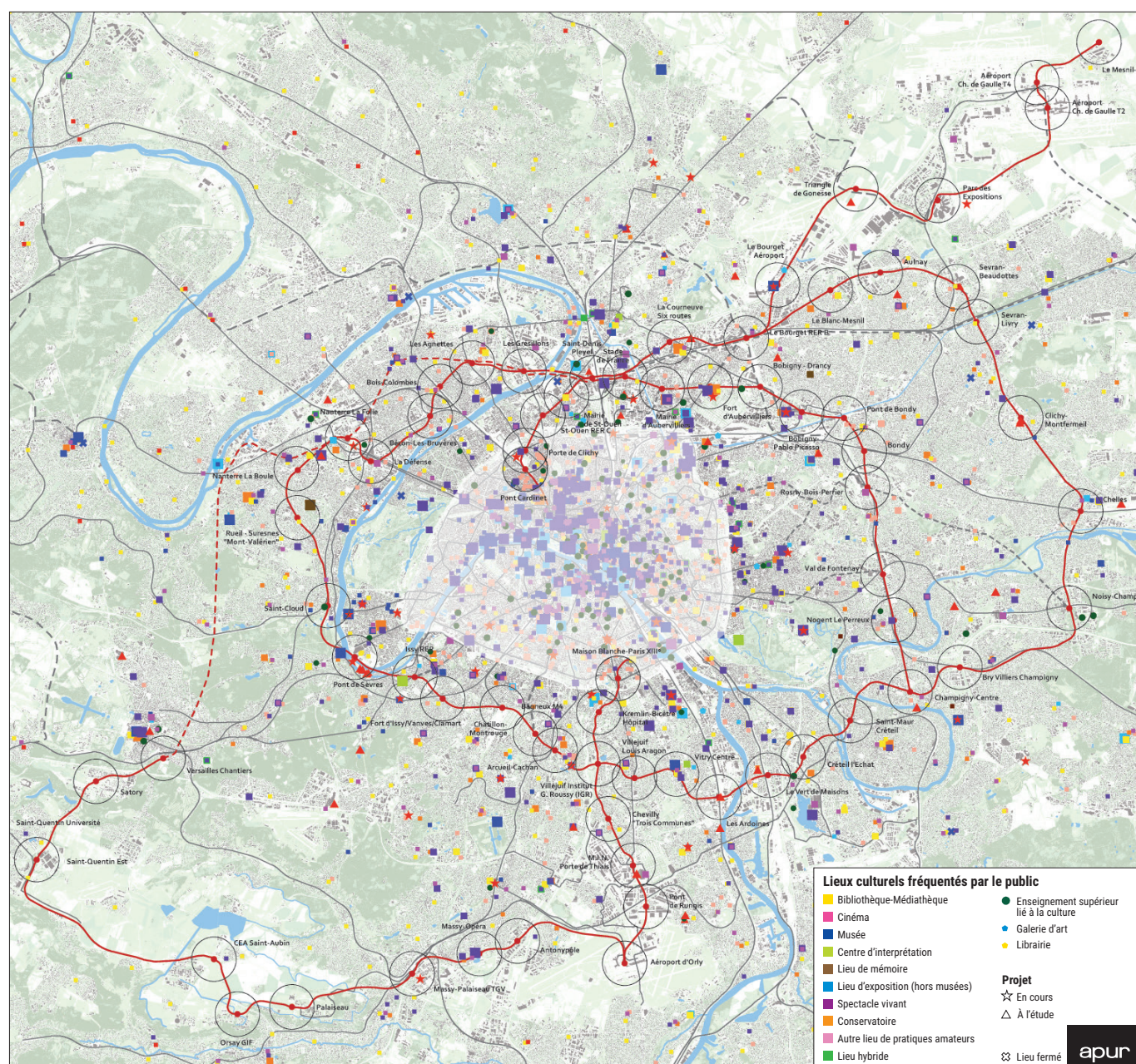
À la fois base de connaissance fine et outil pour la mise en œuvre de politiques culturelles partagées, les cartes permettaient d'identifier des opportunités : des lieux mobilisables dans le cadre du projet de Grand Paris Express, situés à moins de 10 minutes à pied ou en bus d'une gare, supports potentiels de nouvelles programmations et de nouvelles collaborations. Les cartes permettaient également d'identifier des zones à investir, notamment dans des quartiers de gare où des perspectives de mutations foncières étaient envisagées.

Son utilisation

Le travail avait été conçu et réalisé à destination de l'ensemble des acteurs culturels du territoire, de la Société du Grand Paris et sa direction artistique et culturelle en charge de mettre en œuvre le Schéma directeur des actions culturelles dans les gares et quartiers de gare, à la DRAC, à la Métropole, aux collectivités, aux offices de tourisme et plus largement aux citoyens et au monde économique et associatif. Les données de l'étude ont été partagées en open data sur son site web.

Le travail avait été conçu et réalisé à destination de l'ensemble des acteurs culturels du territoire, de la Société du Grand Paris et de sa direction artistique et culturelle en charge de mettre en œuvre le Schéma directeur des actions culturelles dans les gares et les quartiers de gare, de la DRAC, de la Métropole, des collectivités, des offices de tourisme et plus largement des citoyens et du monde économique et associatif. Les données de l'étude ont été partagées en open data sur le site web de l'Apur.

LIEUX CULTURELS ET GRAND PARIS EXPRESS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, EN 2015



L'actualisation et l'enrichissement de l'atlas en 2022

La Société du Grand Paris, la Métropole, la DRAC Île-de-France et l'Apur souhaitent actualiser et enrichir en 2022 l'atlas des lieux culturels de la Métropole du Grand Paris. Ce travail est inscrit au programme partenarial de l'Apur 2022/2023.

Une évolution du contexte

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la réflexion menée par la Société du Grand Paris autour de son axe stratégique « affirmer l'empreinte urbaine et sociale ». La mise en œuvre de la programmation artistique et culturelle du Grand Paris Express demande une connaissance renforcée des acteurs et des pratiques culturelles.

Ce nouveau travail bénéficie également d'avancées dans le domaine de la donnée. D'importants travaux ont été menés sur les lieux culturels depuis 2015, notamment sous l'égide du Ministère de la Culture. Le département des études, de la prospective et des statistiques a ainsi constitué une base de données des lieux culturels à l'échelle nationale. Cette base, partagée en open data, est en cours d'enrichissement avec l'intégration de tiers-lieux, des MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), des sites patrimoniaux et des micro-folies. Ce travail en cours et celui de l'Apur à l'échelle de la Métropole peuvent s'enrichir mutuellement.

Une évolution des besoins

L'actualisation envisagée est l'occasion de réinterroger les besoins des partenaires. Au cours des réunions de préparation entre les partenaires (Société du Grand Paris, Métropole du Grand Paris et Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France), les souhaits exprimés par les participants visent :

- **Une évolution des cartographies pour prendre en compte, en plus des enjeux culturels dans les quar-**

tiers de gare, les enjeux culturels à l'échelle de la Métropole et des EPT, avec la réalisation de cartographies à cette échelle ;

- **Un maintien des thématiques de l'atlas précédent mais un enrichissement des sujets sous réserve des données collectées :**

- **Les ateliers-logements** existants, afin de mieux identifier les besoins dans les quartiers de gare ;
- **L'art dans l'espace public et les gares :** commande publique (collectivités, SGP...), street art... ;
- **Les festivals** (sur la base des données fournies par la DRAC) ;
- **Les tiers-lieux culturels,** les incubateurs culturels (comme Poush ou Wonder), y compris la question des lieux d'urbanisme transitoire ;
- **Les micro-folies ;**
- **Les commerces culturels,** notamment les librairies et les galeries, une information à coupler avec l'approche de redynamisation des centres-villes,
- **Les lieux touristiques** (équipements culturels, sites naturels) **et les parcours,** notamment de mobilités douces, qui participent à relier les lieux de culture ou œuvres d'art dans l'espace public et créent des synergies (chemins et sentiers de randonnée urbaine, Sentier Métropolitain du Grand Paris, RER vélo et plan vélo métropolitain, etc.).

À travers des fiches/études de cas, l'étude pourra mettre en lumière des politiques publiques intégrant les réseaux et collectifs structurants¹.

Une attention particulière sera portée sur certains lieux afin de mettre en évidence les mises en réseau et mutualisations possibles, en s'appuyant sur des informations concernant les niveaux de fréquentation, les plages horaires d'ou-

Une connaissance renforcée des acteurs et pratiques culturels est nécessaire pour la mise en œuvre de la programmation artistique et culturelle du Grand Paris Express

1 — type TRAM pour l'art plastique, Acte If ou groupe des 20 Théâtres pour le spectacle vivant, réseaux départementaux déjà pris en compte dans la version 2015. Cette liste pourrait être mise à jour et complétée notamment par des collectifs structurants associant acteurs et lieux culturels et/ou de l'ESS (type 1000 visages pour l'audiovisuel, RStyle pour le street art...).

Sa prise en compte pourrait faire l'objet d'une cartographie dédiée et non uniquement figurer comme mention complémentaire indiquant le cas échéant à quel réseau appartient le lieu comme c'était le cas dans la version 2015.

verture spécifiques (soirs et week-ends), les conditions d'accès (gratuité), leur statut (EPCC, EPIC, EPA, régie municipale, privé, associatif...), etc.

Pour les nouvelles thématiques, les bases de données seront constituées dans le cadre de l'étude et un travail d'inventaire, de documentation sera engagé par l'Apur en lien avec la DRAC. Dans la mesure du possible, pour le spectacle vivant, seront également pris en compte des espaces de répétition, de production, de recherche et de mise en réseau pour en décrire la création et non plus seulement la diffusion. Il s'agira également de prendre en compte les lieux de médiation numérique comme les espaces de capacitation citoyenne et

de culture, en fonction de la disponibilité des données.

Dans la continuité de cette étude, il pourrait être intéressant de dresser une comparaison (même non-exhaustive) avec les autres grandes capitales culturelles mondiales, permettant de mettre en évidence la richesse et l'évolution de l'offre culturelle de la Métropole du Grand Paris.

Livrables

- Un atlas, enrichi de fiches analytiques, sous forme papier et numérique ;
- Une base de données en open data et une dataviz.



Étude Apur de juin 2015 : www.apur.org/fr/nos-travaux/grand-paris-express-lieux-culturels



© Société du Grand Paris / Claire-Lise Havret

Le KM6 à Vitry-sur-Seine, le 29 juin 2019, événement pour la révélation du nom des deux tunneliers

Directrices de la publication :
Dominique ALBA
Patricia PELLOUX

Note de cadrage réalisée par :
Clément MARIOTTE,
Anne-Marie VILLOT
Martin WOLF

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**

Avec le concours de : **la SGP,**
la DRAC Île-de-France et la MGP

Photos et illustrations :
Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**
www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

